

LOI SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LA PROSPÉRITÉ DURABLE

# Rapport D'ÉTAPE 2·0·0·9



  
NOVA SCOTIA  
NOUVELLE-ÉCOSSE

LE  
E  
P  
D





## Loi sur l'environnement et sur la prospérité durable

### Rapport d'étape annuel de 2009

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
Message du ministre ●	<b>1</b>
Introduction	<b>2</b>
Les buts fixés par la LEPD ●	<b>3</b>
Mesurer les progrès économiques	<b>19</b>
Éducation et sensibilisation ●	<b>23</b>
De la parole aux gestes	<b>24</b>
Conclusion – Aller jusqu'au bout	<b>30</b>







## MESSAGE DU MINISTRE

---

Juin 2009 marque le deuxième anniversaire de la proclamation de la Loi sur l'environnement et sur la prospérité durable. Ce texte de loi historique, adopté à l'unanimité par l'Assemblée législative de la province, établit la vision d'une Nouvelle-Écosse dotée d'un développement durable et prospère et d'une économie dynamique d'ici à 2020. En tant que ministre de l'Environnement nouvellement nommé, c'est avec fierté que je dirige le processus de changement qui s'impose pour mener cette vision à bien.

Des progrès importants ont été réalisés pendant les deux dernières années. Par exemple, au cours de l'année dernière uniquement, le Plan d'action sur le changement climatique et la Stratégie de l'énergie 2009 ont été publiés, une politique d'approvisionnement durable pour le gouvernement a vu le jour, des mesures ont été mises en place pour promouvoir et faciliter la protection des terres en propriété privée et, enfin, des efforts ont été déployés pour continuer à développer une série de stratégies de gestion de nos ressources naturelles.

Je me réjouis à l'idée de continuer sur cette lancée. Toutefois, la poursuite d'un succès soutenu ne peut se faire sans livrer de batailles. Ainsi, les gouvernements, les communautés, les entreprises et le monde universitaire jouent tous un rôle crucial pour faire de la Nouvelle-Écosse un chef de file en matière de développement durable, jouissant d'une économie forte et prospère.

Sterling Belliveau  
Ministre de l'Environnement



## INTRODUCTION

---

La loi sur la prospérité durable de la Nouvelle-Écosse – Loi sur l’environnement et sur la prospérité durable (LEPD) – a maintenant deux ans. La loi est utilisée parallèlement à la stratégie en matière de croissance économique, intitulée Possibilités pour une prospérité durable, et au cadre stratégique de prospérité sociale, intitulé Tisser les liens.

Il s’agit là d’une prise de position audacieuse et novatrice de la part d’un gouvernement qui reconnaît que le bien-être collectif, la prospérité économique et la durabilité environnementale sont intimement liés les uns aux autres.

Étant l’une des seules provinces du Canada à avoir inscrit directement dans la loi des buts ambitieux en matière d’environnement et de durabilité, la Nouvelle-Écosse ouvre réellement la voie en ce domaine.

Il ne fait aucun doute que nous nous trouvons à un point culminant de notre histoire collective. L’avenir de nos enfants et nos petits-enfants repose sur les efforts que nous déployons aujourd’hui. La LEPD est une initiative du gouvernement qui fait écho aux préoccupations publiques sur la situation de notre environnement, du changement climatique et de la santé humaine.

La publication de notre deuxième rapport annuel nous donne l’occasion de célébrer les efforts concertés de nos gouvernements, de nos entreprises et de nos citoyens pour adopter des mesures qui nous assureront un avenir meilleur.

Nous progressons en ce sens, malgré le récent repli de l’économie mondiale. Il est vrai que la crise financière peut compliquer l’atteinte de certains de nos objectifs, mais elle fait ressortir l’importance de bâtir une économie basée sur une croissance durable. Il convient d’investir intelligemment aujourd’hui car, à long terme, nous économiserons de l’argent, et notre économie et notre environnement en profiteront.

Les deux dernières années ont été riches en événements, faisant suite à l’adoption de la LEPD. Vous conviendrez avec nous que l’objectif d’avoir l’un des environnements les plus propres et les plus viables au monde est réalisable. En travaillant ensemble, nous y parviendrons très certainement.

Nous sommes fiers des efforts déployés par des Néo-Écossais et Néo-Écossaises de toute la province, dont l’action concrète change des vies. Nous profitons de l’occasion pour vous parler de neuf de ces personnes ou groupes. Vous lirez les exploits de ces traiteurs, architectes et agriculteurs soucieux de l’écologie. Vous entendrez parler de projets locaux sur l’énergie renouvelable, d’entreprises d’autopartage et d’exploitations forestières durables. Ces visionnaires engagés ont créé des entreprises rentables et respectueuses de l’environnement qui écologisent l’économie de la Nouvelle-Écosse et en font bénéficier directement ses citoyens.

Les personnes et les entreprises décrites dans le présent document donnent vie à la LEPD. Elles sont des exemples qui démontrent que le souci de notre environnement et de notre économie aujourd’hui peut aider à créer un avenir plus sain. Leurs expériences sont des plus inspirantes.



## LES BUTS FIXÉS PAR LA LEPD

Les buts sont divisés en six catégories : leadership gouvernemental, eau, ressources naturelles, changement climatique, politique énergétique et qualité de l'air. Chacun des 21 buts est reformulé, suivi d'un rapport d'étape et d'un calendrier de mise en œuvre.

### Un gouvernement qui donne l'exemple

Étant l'un des plus grands employeurs de la province, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse reconnaît que nos activités quotidiennes ont un impact substantiel sur l'environnement. Nous avons fait plusieurs changements au cours des dernières années, allant des véhicules que nous achetons aux types d'ordinateurs et d'imprimantes que nous utilisons.

#### UN APPROVISIONNEMENT DURABLE

Avec plus de 728 millions de dollars consacrés chaque année à l'achat de biens et de services ainsi qu'à la construction, l'approvisionnement est l'une des plus grandes activités du gouvernement. Pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, l'approvisionnement durable signifie qu'il doit tenir compte des incidences de ses décisions d'achat et de consommation.

#### *le gouvernement élaborera et adoptera une politique d'approvisionnement durable pour la province d'ici 2009*

La Politique d'approvisionnement durable exigera que les décisions d'achat visent à obtenir la valeur optimale pour le gouvernement. Pour ce faire, il faudra considérer les incidences économiques, environnementales et sociales des biens et des services à acquérir. Cette approche aidera à soutenir les entreprises et les collectivités de la Nouvelle-Écosse dans leur transition vers la durabilité écologique. Le milieu des affaires néo-écossais bénéficiera également de possibilités accrues de faire affaire avec le gouvernement, ainsi que de pratiques d'achat qui récompense l'éco-efficacité, l'innovation environnementale et la responsabilité sociale.

D'autres régions du Canada ont adopté des politiques et des principes d'approvisionnement écologiques; à ce jour cependant, la Nouvelle-Écosse est la seule province à élargir la portée de ses décisions d'achat à des considérations d'ordre environnemental, économique ET social.

#### ► Congrès « Power of Green »

Le deuxième congrès annuel « Power of Green » a été tenu en octobre 2008 à Halifax. Fort du succès du premier congrès « Power of Green », ce deuxième congrès annuel a été organisé sous le thème de la durabilité écologique pour les petites et moyennes entreprises. Près de 400 délégués ont eu la chance d'entendre des dirigeants de renommée mondiale du monde des affaires et du développement économique durable discuter des avantages de la gestion et du développement durables des entreprises. Le congrès procure un forum aux chefs d'entreprise, aux professionnels de l'industrie, aux décideurs et aux dirigeants communautaires pour s'informer des pratiques d'entreprises respectueuses de l'environnement et échanger des idées sur la façon d'améliorer les bénéfices tout en favorisant les effets positifs sur l'environnement. Un troisième congrès est prévu pour l'automne 2009.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site [www.thepowerofgreen.ca](http://www.thepowerofgreen.ca)

---

Le ministère du Développement économique et rural dirige, avec l'appui d'autres ministères, l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique. Tout le travail qui devait être fait est maintenant terminé.

L'approbation finale de la Politique d'approvisionnement durable a été reçue à la fin d'avril 2009, et la mise en œuvre commencera immédiatement. La mise en œuvre de cette politique ne se fera pas sans difficultés. L'immense variété de biens et services ainsi que la courbe d'apprentissage pour les employés du gouvernement et les fournisseurs rendent la tâche encore plus complexe.

## DES BÂTIMENTS DURABLES

Les bâtiments sont une source majeure d'émission de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en Nouvelle-Écosse. Nous pouvons tous contribuer à changer les choses en veillant à ce que nos bâtiments soient conçus, construits et exploités de manière à minimiser leur contribution au changement climatique.

En plus des bénéfices environnementaux directs, les bâtiments écologiques peuvent également offrir de nombreuses autres possibilités de récompenses lorsqu'on les compare aux pratiques de construction conventionnelles. Pour le propriétaire ou l'exploitant d'un bâtiment, cela peut signifier une réduction des coûts d'exploitation, une augmentation de la valeur de la propriété, ainsi que des avantages communautaires et sociaux, telle une baisse de la demande de services municipaux.

En raison des avantages importants des bâtiments écologiques, le gouvernement a pris l'engagement suivant dans la LEPD :

*le gouvernement construira, d'ici à 2015, un édifice de démonstration conformément à une norme de premier plan pour les économies d'énergie et la durabilité des édifices, comme la norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design)*

Le rapport annuel de l'an passé précisait que le travail préliminaire pour choisir un site pour l'édifice était en cours. Durant la dernière année, des discussions sur le sujet et sur des questions connexes ont progressé, et on s'attend à ce qu'une décision définitive soit prise au cours de l'année à venir. Dans l'intervalle, le gouvernement a fait des progrès constants quant aux autres initiatives de construction d'édifices écologiques. (Cela s'ajoute au travail réalisé par le ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre, Conservation Nouvelle-Écosse et le Comité consultatif du bâtiment en Nouvelle-Écosse. Nous en discuterons plus en détail dans la section réservée à la Politique énergétique de ce document.)

En janvier 2009, le gouvernement a présenté son Plan d'action sur les changements climatiques (Climate Change Action Plan). Des 68 mesures proposées dans le plan, huit sont liées directement aux bâtiments. En voici certains éléments principaux :

- À partir du 1er novembre 2008, les édifices construits grâce à une aide financière du gouvernement doivent être conformes aux normes LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) en ce qui concerne l'économie d'énergie et d'eau, ou à un équivalent acceptable.



- 
- Tous les nouveaux édifices appartenant au gouvernement doivent atteindre la classification de qualité « argent » de la norme LEED après 2008; la classification de qualité « or » de la norme LEED, ou l'équivalent, après 2010; et être neutre en carbone après 2020.
  - D'ici 2020, le gouvernement réalisera une réduction globale de 30 % de la consommation d'énergie des édifices à propriété gouvernementale construits avant 2001. Ce processus a débuté en avril 2009 avec une demande de propositions pour mener des évaluations d'efficacité énergétique de ces édifices. Environ 2 200 bâtiments, incluant des écoles, des cours de justice, des édifices à bureaux et des établissements correctionnels seront évalués. Des rénovations seront entreprises au besoin.

## L'eau

Les gens ont de plus en plus conscience du caractère limité des ressources en eau de la planète et de leur vulnérabilité aux changements climatiques et à l'augmentation de la demande. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse croit en la nécessité d'une stratégie globale pour gérer les demandes concurrentielles en eau et pour protéger la qualité et la disponibilité des ressources en eau pour les générations à venir.

### GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Dans la LEPD, le gouvernement a pris l'engagement suivant :

*on élaborera une stratégie globale de gestion des ressources en eau d'ici à 2010*

Le travail d'élaboration de cette nouvelle stratégie globale de gestion des ressources en eau s'effectue selon le plan établi et progresse bien jusqu'à maintenant.

Des représentants de divers ministères du gouvernement concernés par les questions des ressources en eau font parti d'un comité interministériel de gestion de l'eau, appelé Interdepartmental Water Management Committee (IWMC). Le IWMC a tenu une série de rencontres avec des intervenants ciblés au cours de l'été 2007. Le comité a ensuite présenté un document de travail en janvier 2008 et a tenu des ateliers publics partout dans la province en avril et mai 2008. Plus de 200 personnes y ont participé.

Les commentaires du public ont été compilés dans un document intitulé *Propos recueillis : Rapport sur les consultations publiques*, présenté en septembre 2008. Ces résultats ont permis de faire ressortir les principaux enjeux auxquels devrait s'attaquer la stratégie sur la gestion des ressources en eau. Le travail sur la composante examen et analyse de la politique ou programme visant le processus de développement de la stratégie s'est prolongé jusqu'en automne 2008. Une version préliminaire des énoncés de vision et de mission ainsi que des objectifs à atteindre a été rédigée en décembre.

Au cours de la première moitié de 2009, le personnel a élaboré des possibilités d'action pour aider à atteindre les objectifs stratégiques. Une deuxième consultation est prévue pour la fin de 2009, avant que l'élaboration de la phase finale de la stratégie ne commence. Pour de plus amples renseignements sur la stratégie sur l'eau, veuillez visiter le site [www.gov.ns.ca/nse/water/WaterStrategyHow.asp](http://www.gov.ns.ca/nse/water/WaterStrategyHow.asp).

---

## QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

En Nouvelle-Écosse, environ 60 pour cent des citoyens bénéficient d'un service municipal d'alimentation en eau potable. Le gouvernement est depuis longtemps un chef de file en matière de protection des sources d'eau potable. La stratégie en matière d'eau potable de 2002, intitulée Drinking Water Strategy, a débouché sur diverses améliorations de la qualité de notre eau potable, grâce au renforcement des programmes et des règlements gouvernementaux, à la mise à niveau de bon nombre d'installations municipales de traitement des eaux dans la province et à l'accroissement de la protection des sources d'eau des municipalités.

Le gouvernement a accéléré son engagement d'améliorer la qualité de l'eau potable en fixant le but suivant dans la LEPD :

*les sources publiques d'eau potable des municipalités seront conformes aux normes provinciales de traitement d'ici à 2008*

Les nouvelles normes de traitement ont été mis en place afin de garantir que notre eau potable ne présente jamais de danger, et non pas parce que celle-ci serait actuellement insalubre. Les modifications resserrent les normes de qualité de l'eau potable dans la province et assurent une approche active de protection de la santé publique. L'eau potable de chacune des municipalités de la province est traitée et testée de façon régulière.

Le rapport de la LEPD de l'an passé reconnaissait que certaines municipalités éprouvaient des difficultés à mettre en place l'infrastructure nécessaire en vue de réaliser ce but. À ce jour, environ 60 pour cent des sources d'eau potable municipales sont conformes aux normes provinciales.

Le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse a examiné la situation de toutes les installations de traitement de l'eau potable pour évaluer leur conformité aux nouvelles normes. Les municipalités qui n'ont pas encore satisfait aux normes ont été enjointes de soumettre un échéancier et un plan détaillés visant à assurer la conformité. Les municipalités qui n'ont pas respecté l'échéance de conformité de 2008 ont été incitées à le faire au moyen de reports de financement ou de construction. Les fonctionnaires d'Environnement Nouvelle-Écosse surveillent étroitement les progrès de chaque installation municipale de traitement.

## TRAITEMENT DES EAUX D'ÉGOUT ET DES BOUES

Il est essentiel, afin de préserver la santé humaine et environnementale et d'assurer la prospérité économique, de disposer d'un bon système de canalisations et de traitement des eaux d'égout. Sans cela, nos eaux côtières et intérieures risquent d'être contaminées par des bactéries et des produits chimiques, ce qui peut entraîner la contamination de notre eau potable. Chaque été, en Nouvelle-Écosse, certaines plages sont interdites aux activités de loisirs et à la cueillette des mollusques, principalement en raison des rejets d'eaux usées non traitées et de défaillances des systèmes de fosses septiques. Une telle situation a un impact négatif sur le tourisme et les industries locales.

Le gouvernement a pris deux engagements concernant la gestion des eaux d'égout et des boues dans la LEPD :

*les installations d'évacuation des eaux d'égout disposeront au moins d'un système d'épuration primaire d'ici à 2017*

---

La Nouvelle-Écosse compte 128 installations municipales de traitement des boues. À ce jour, 90 pour cent des municipalités disposent au moins d'un système d'épuration primaire. Le gouvernement travaille de concert avec les 10 pour cent restants pour obtenir la mise à niveau de leurs installations qui leur permettra de satisfaire la norme cible de la LEPD.

Sur le plan national, la Nouvelle-Écosse a signé, en février 2009, une Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales. La stratégie, élaborée par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), a établi un cadre de travail afin de mieux gérer les eaux usées rejetées par plus de 3 500 ouvrages d'assainissement au Canada.

La norme cible provinciale de la LEPD établit un niveau de traitement minimal à court terme (sur les 8 années à venir). La stratégie nationale sera mise en place sur une période plus longue, 30 ans, et exigera des municipalités qu'elles se conforment aux normes de rendement nationales pour le traitement des eaux usées qui excédera par la suite la norme du gouvernement provincial.

### *l'exploitation des installations de traitement des boues se fera conformément aux lignes directrices pour la manipulation, le traitement et l'élimination des boues d'ici 2011*

En 2005, de nouvelles lignes directrices pour la manipulation, le traitement et l'élimination des boues ont été publiées. Elles imposaient aux responsables de toutes les installations de traitement des boues en activité d'adopter un échéancier en vue de répondre à ces lignes directrices d'ici la fin de 2010. Pour soutenir la mise en application de ces lignes directrices, le gouvernement a mis en place un programme d'aide à la gestion des boues (Septage Assistance Program). Le but du programme est de mieux protéger l'environnement et la santé humaine en permettant aux exploitants des installations de demander un partage des coûts de 50 pour cent pour toute mise à niveau de leurs installations. À ce jour, 93 pour cent des installations de gestion des boues dans la province ont participé au programme d'aide à la gestion des boues, ce qui s'est traduit par une affectation de fonds de plus de 2 millions de dollars.

Malgré certaines difficultés concernant la distribution des fonds et la lenteur des mises à niveau des installations, il y a eu des progrès constants, et cet objectif devrait être atteint d'ici 2011.

## **GESTION DES MILIEUX HUMIDES**

Les milieux humides font partie des écosystèmes les plus productifs au monde et sont un sujet particulier de préoccupation en Nouvelle-Écosse. Bien que les données à l'appui soient limitées et que les études sur la perte des



### **Stratégie de développement durable des côtes**

En juin 2008, le gouvernement a présenté sa Structure de gestion des côtes, la première du genre au Canada. La structure vise à assurer la croissance économique dans les zones côtières tout en protégeant les qualités environnementales et sociales si chères aux Néo-Écossais. La structure prévoit des activités stratégiques pour les deux années à venir, y compris l'élaboration, en 2010, d'une Stratégie de développement durable des côtes, également novatrice au Canada. La stratégie déterminera des options propres à aider la Nouvelle-Écosse à atteindre le développement durable des côtes d'ici 2020. La première étape menant à cette stratégie sera de compiler un Rapport sur l'état des côtes de la Nouvelle-Écosse, lequel sera publié plus tard en 2009.

---

milieux humides dans la province datent de plus de 25 ans, on a estimé qu'en Nouvelle-Écosse, entre 15 et 20 pour cent des milieux humides à eau douce et qu'environ 65 pour cent des milieux humides à eau salée ont été convertis à d'autres usages depuis la colonisation. Le gouvernement prend des mesures pour minimiser les pertes futures de milieux humides en Nouvelle-Écosse.

La LEPD fixe le but suivant quant aux milieux humides :

*on établira, d'ici 2009, une politique de prévention des pertes nettes de milieux humides*

La LEPD définit la perte nette de milieux humides comme « une perte nette de superficie et de fonctions ».

Une politique pangouvernementale de conservation des milieux humides s'impose en Nouvelle-Écosse pour de multiples raisons. Elle permettra de promouvoir une compréhension commune du point de vue de la province sur les enjeux de survie des milieux humides et de garantir une application claire, équitable, conséquente et durable. Ainsi, la prise de décisions sur les milieux humides sera intégrée dans l'ensemble des bureaux et des ministères.

Le mandat législatif actuel de gestion des milieux humides, de même que la politique et la réglementation à cet effet, se trouvent dans un certain nombre de documents qui, au cours des dernières années, ont été soit modifiés considérablement, soit annulés complètement. La nouvelle politique simplifiera l'accès à l'information sur les politiques et la réglementation pertinentes, tant pour le public que pour les employés gouvernementaux. On veillera à adopter une politique qui soit conséquente avec les approches de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

Les recherches sur les pratiques et les politiques de gestion des milieux humides dans d'autres régions sont terminées depuis l'automne 2008. Le public a été invité à réfléchir à la question des milieux humides lors des consultations de 2007-2008 sur la Stratégie de gestion des ressources en eau. De plus, le personnel d'Environnement Nouvelle-Écosse a tenu des séances d'information sur les milieux humides à l'intention des intervenants clés dans toute la province pendant l'hiver 2008.

Un spécialiste des milieux humide a été engagé à temps plein en septembre 2008, afin d'aider à élaborer la politique et à résoudre des questions d'ordre opérationnel. Une série de réunions d'information informelles ont été organisées avec divers intervenants tout au cours de l'automne et de l'hiver 2008-2009. Un comité interministériel a été formé pour guider l'élaboration de cette politique.

## Les ressources naturelles

### STRATÉGIE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Le gouvernement s'efforce de trouver un juste équilibre entre bien-être économique et bien-être environnemental. À cette fin, nous devons nous assurer d'une utilisation responsable de nos ressources naturelles, qui respecte l'environnement tout en contribuant à la prospérité de la province, en particulier dans les régions rurales.

---

La LEPD comprend l'engagement suivant :

*la province adoptera des stratégies en vue d'assurer la durabilité de son capital en ressources naturelles dans le domaine de l'exploitation forestière, des mines, des parcs et de la biodiversité d'ici 2010*

Cette nouvelle stratégie fournira un encadrement et une orientation pour la prochaine décennie quant à la gestion de certains de nos atouts naturels les plus importants. Elle aura de plus un impact positif substantiel et durable sur les Néo-Écossais et favorisera l'amélioration des conditions économiques, environnementales, sociales, patrimoniales et récréatives de la province. La stratégie comprendra quatre principales composantes : les forêts, les minéraux, les parcs et la biodiversité.

La première phase de l'élaboration de la stratégie, coordonnée par Voluntary Planning – le forum civique sur les politiques publiques de la Nouvelle-Écosse – comprenait des consultations publiques en vue de déterminer les valeurs privilégiées par le public en matière de ressources naturelles. Vingt-sept rencontres communautaires, auxquelles ont participé plus de 2 000 personnes, ont été tenues dans la province. Lors de ces séances, les citoyens étaient appelés à discuter des valeurs auxquelles ils accordaient le plus d'importance quant à ces quatre composantes des ressources naturelles de la province. Les valeurs sociétales exprimées dans ces discussions jettent les bases de la stratégie. En plus de ces séances en personne, les commentaires en ligne étaient également acceptés. Un rapport final comprenant une compilation des commentaires des citoyens a été remis par Voluntary Planning au ministre des Ressources naturelles en avril 2009, ce qui a mis fin à la première phase.

L'organisation de la deuxième phase est en cours. Lors de cette phase, un comité directeur encadrera quatre groupes techniques d'experts – un pour chacune des quatre composantes de la stratégie (forêts, biodiversité, parcs et minéraux). Les groupes d'experts mèneront des consultations auprès des intervenants et rédigeront un rapport et recommandations, lequel sera remis au comité directeur d'ici à l'automne 2009, en préparation de la phase finale. Le ministère des ressources naturelles élaborera une stratégie de gestion à long terme des ressources naturelles lors de la troisième phase, en s'appuyant sur les informations recueillies lors des deux premières phases.

Bien que la portée de cet objectif soit très large, les consultations auprès du public et des intervenants fournissent des bases solides pour la création de la stratégie en 2010.

## **TERRES PROTÉGÉES PAR LA LOI**

Le gouvernement sait à quel point il est important de protéger les zones de notre paysage qui ont une valeur écologique significative. Pour cela, il doit procéder à des investissements clés qui permettront aux générations actuelles et à venir de continuer à profiter de la beauté de notre province.

Le gouvernement s'est fixé un objectif ambitieux dans la LEPD

*douze pour cent du total des terres de la province seront protégés par la loi d'ici 2015*

---

Le premier rapport annuel de la LEPD soulignait que, avec plus de 70 pour cent des terres de la Nouvelle-Écosse appartenant à des propriétaires privés et de nombreuses demandes concurrentes d'utilisation des terres appartenant à la Couronne, cet objectif représente des défis importants. À cela s'ajoutent des ressources financières limitées pour acquérir des parcelles de terre écologiquement importantes, mises en vente de temps à autre.

En dépit de ces difficultés, le gouvernement a annoncé des engagements de protection des terres qui feront augmenter le pourcentage de terres protégées de 8,2 à 8,7 pour cent, une fois les désignations effectuées.

Des progrès constants ont été accomplis. En octobre 2008, cinq des 30 propriétés achetées à Bowater Mersey en mars 2007 ont été désignées à titre de réserves naturelles. Une nouvelle réserve naturelle a également été établie à Blandford. À la demande de la ville d'Amherst, en décembre 2008, les terres du bassin versant de la ville ont été désignées comme nouvelle aire naturelle protégée. En avril 2009, le gouvernement a désigné comme aires naturelles protégées la rivière Shelburne et l'aire nommée Blue Mountain Birch-Cove Lakes. Les consultations sont bien engagées pour mener à terme le processus de désignation de Ship Harbour Long Lake en tant qu'aire naturelle protégée.

Dans la dernière année, des progrès considérables ont aussi été accomplis en matière de conservation des terres privées, notamment :

- Établissement du Crown Share Land Legacy Trust avec 23,4 millions de dollars représentant la part de la Couronne, un financement de contrepartie devant être versé par les organismes de conservation des terres.
- Environnement Nouvelle-Écosse a reçu 800 000 \$ de fonds pour dépenses de capital, qui ont servi à l'achat de terres privées, y compris des propriétés se trouvant dans des aires naturelles protégées existantes.
- Adoption de la Conservation Property Tax Exemption Act en novembre 2008, en vue d'aplanir les obstacles posés par l'impôt foncier en matière de conservation des terres privées.

De plus, le Colin Stewart Forest Forum (CSFF) – un groupe formé de représentants de l'industrie forestière et d'organismes non gouvernementaux et soutenu par le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse – examine actuellement les terres de la Couronne et les terres appartenant à cinq grandes sociétés forestières (NewPage, Bowater Mersey, JD Irving, Neenah et Wagner) pour déterminer celles qui répondent le plus aux critères de protection. Le CSFF se propose de présenter son rapport final au gouvernement plus tard dans l'année.

Ce rapport est l'une des pièces maîtresses de l'ensemble de l'information qui sera considérée par le gouvernement lors de l'élaboration d'un plan qui permettra de déterminer quelles terres devraient composer les 12 pour cent du territoire néo-écossais à être protégés par la loi d'ici 2015. Ce plan prendra également en considération toutes les priorités et les exigences en matière d'usage des terres de la Couronne, ainsi que les intérêts des divers groupes d'intervenants, notamment les intérêts des Micmacs. Une première version du plan devrait être achevée en 2010-2011.

## **RÉHABILITATION DES TERRES CONTAMINÉES**

Bien que nous ayons des paysages parmi les plus beaux au monde, l'urbanisation et les activités industrielles ont fait des dégâts dans certaines propriétés de notre province. Ces sites « désaffectés » offrent un potentiel de croissance et de réhabilitation futures, une fois que le problème de contamination aura été réglé.

---

L'engagement suivant a été pris dans la LEPD :

*on élaborera, d'ici 2010, des outils réglementaires se servant de la structure définie dans la loi sur l'environnement pour favoriser la réhabilitation des terres contaminées et contribuer au développement économique tout en protégeant l'environnement*

Les sites contaminés en Nouvelle-Écosse sont actuellement gérés en fonction des directives du ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse. Des modifications apportées à la loi sur l'environnement en 2006 imposaient, entre autres, que les autorités développent une nouvelle approche réglementaire de gestion des sites contaminés. Ces nouveaux règlements contribueront à minimiser la confusion entourant la responsabilité inhérente aux sites contaminés. Ils fourniront un processus et insuffleront un sentiment de certitude aux propriétaires et aux promoteurs des sites contaminés, ainsi qu'aux personnes qui peuvent être concernées par ces sites.

La commission de réforme législative de la Nouvelle-Écosse est en train d'examiner les questions de responsabilité liées à la gestion des sites contaminés et doit présenter son rapport plus tard en 2009. Un comité consultatif des intervenants a été formé et a entrepris des consultations gouvernementales internes. Au plus tard en 2009, le grand public sera consulté sur le projet de règlement et sur le cadre de travail y afférent. Malgré la complexité des enjeux, le travail se déroule conformément à l'échéance.

## **GESTION DES DÉCHETS SOLIDES**

La Nouvelle-Écosse est un chef de file reconnu dans le domaine de la gestion des déchets solides. Elle a été la première province au Canada, et est toujours la seule, à réacheminer 50 pour cent de ses déchets solides destinés à la décharge. En définissant clairement les objectifs pour l'avenir, nous nous assurerons que la Nouvelle-Écosse continuera d'être un chef de file national et international en matière de gestion des déchets.

Aujourd'hui, la Nouvelle-Écosse affiche un taux de déchets solides jetés d'environ 430 kilogrammes par personne et par an. Bien qu'inférieur de 48,5 pour cent au reste du Canada, ce chiffre doit encore être réduit pour atteindre le but fixé dans la LEPD :

*le taux de déchets solides jetés sera inférieur à trois cents kilogrammes par personne et par an d'ici à 2015, grâce à des mesures comme l'élaboration de nouveaux programmes et de règlements sur la gestion des produits*

À l'automne 2008, Environnement Nouvelle-Écosse a initié un processus de renouvellement de la Stratégie de gestion des ressources en déchets solides, qui tracera le chemin vers l'objectif ambitieux de disposition des déchets de 2015. Le ministère a communiqué à des intervenants ciblés un document de consultation, intitulé Thinking Outside the

---

Landfill, pour solliciter leurs commentaires sur le renouvellement de la stratégie. Au cours de l'hiver 2009, des ateliers de consultation ont été offerts afin de donner la possibilité à des intervenants ciblés de contribuer à l'élaboration de la stratégie renouvelée. Le ministère a tenu huit ateliers dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse.

Les commentaires reçus des quelque 200 participants aux consultations seront résumés dans un rapport prévu pour l'été de 2009. Le personnel d'Environnement Nouvelle-Écosse, de concert avec le Comité consultatif sur le renouvellement de la stratégie, ébauche actuellement une nouvelle stratégie de réduction des déchets, en se basant sur les commentaires reçus au cours des consultations. La nouvelle Stratégie de gestion des ressources en déchets solides sera finalisée en 2009-2010.

## Le changement climatique

Le changement climatique mondial constitue un enjeu important sur les plans environnementaux, économique et social. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse fait sa part en prenant des mesures importantes visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, afin de prévenir d'autres augmentations de température et de permettre à la province de s'adapter aux effets prévus du changement climatique.

Avec l'adoption de la LEPD, la Nouvelle-Écosse est devenue la première province au Canada à inscrire dans la loi des objectifs en matière d'émission de gaz à effet de serre. Depuis lors, d'autres provinces ont suivi notre exemple. L'engagement pris dans la LEPD est le suivant :

*les émissions de gaz à effet de serre seront, en 2020, inférieures d'au moins 10 pour cent au niveau d'émission de 1990, conformément à ce qui est décrit dans le Plan d'action sur le changement climatique de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada de 2001*

Les consultations auprès du grand public et des intervenants organisées en 2007 ont fourni des renseignements utiles à l'élaboration de la Stratégie énergétique 2009 (2009 Energy Strategy) et du Plan d'action sur le changement climatique (PACC), tous deux publiés en janvier 2009. Ensemble, la Stratégie énergétique et le Plan d'action sur le changement climatique, établissent les bases pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

Le PACC a deux buts principaux : réduire notre contribution au changement climatique en diminuant nos émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques et se préparer aux changements que subira inévitablement notre climat. Le PACC renferme 68 mesures dans des secteurs clés tels que l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, les transports et l'adaptation. Les mesures comprennent ce qui suit :

- créer un nouvel administrateur indépendant pour l'efficacité électrique;
- fixer des plafonds d'émission de GES et de polluants atmosphériques pour NSPI;
- élaborer de nouvelles politiques sur les transports;



- 
- créer un Fonds d'adaptation pour aider la Nouvelle-Écosse à se préparer aux effets d'un changement climatique;
  - améliorer le réseau de transmission électrique de la province pour soutenir une hausse d'électricité d'origine renouvelable;
  - exiger que NSPI augmente ses sources d'énergie renouvelable;
  - explorer de nouvelles technologies et méthodes d'importation d'énergie propre.

En février 2009, le gouvernement a présenté aux intervenants clés, aux fins de consultation, son projet d'approche réglementaire visant la réduction des émissions de GES.

Malgré l'audace de l'objectif et l'ampleur des obstacles qui se dresseront sur la route, des progrès ont été réalisés relativement à cet engagement au cours de la dernière année, établissant les bases qui permettront au gouvernement de respecter l'échéance de 2020.

Pour de plus amples renseignements sur le PACC, veuillez visiter le site [www.climatechange.gov.ns.ca/](http://www.climatechange.gov.ns.ca/)

## ÉMISSION DES VÉHICULES

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports représentent près de 30 pour cent du total des émissions en Nouvelle-Écosse. De plus, les véhicules émettent également des polluants atmosphériques, comme les oxydes d'azote et des particules, qui sont nocifs pour l'homme et pour l'environnement. Le gouvernement a pris l'engagement suivant dans la LEPD :

*la province adoptera, d'ici à 2010, des normes en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques émis par les nouveaux véhicules, du type de celles adoptées par l'état de la Californie*

Jusqu'à maintenant, quatre provinces, dont la Nouvelle-Écosse, se sont engagées à établir des normes de réduction des émissions et d'efficacité énergétique des véhicules neufs, selon le modèle initialement proposé par la Californie. Un défi de taille reste à relever avant d'atteindre ce but. En effet, il faut que toutes les provinces et le gouvernement fédéral parviennent à s'entendre sur une norme nationale, pour que les manufacturiers puissent modifier leurs véhicules en conséquence. La Nouvelle-Écosse travaille, de concert avec d'autres provinces de l'Atlantique et le nord-est des États-Unis, à l'élaboration d'une approche régionale relative aux normes d'émission des véhicules neufs. La Nouvelle-Écosse travaille également en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour en arriver à l'adoption d'une norme nationale.

La nouvelle administration américaine a émis de nouvelles normes d'économie de carburant au printemps 2009, pour les véhicules de l'année modèle 2011, et elle autorise l'application des normes d'émissions californiennes. Quatorze états ont adopté les normes dites californiennes.

Le 1er avril 2009, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il utilisera la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pour réglementer les émissions de gaz à effet de serre produites par les véhicules utilitaires légers, à compter de l'année modèle 2011.

---

## Politique énergétique

La première stratégie de l'énergie du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, publiée il y a près de dix ans, envisageait pour l'avenir une industrie énergétique caractérisée par un « équilibre entre la croissance économique, les objectifs sociaux et le respect de l'environnement, pour les générations d'aujourd'hui et de demain ». Cette vision reste vraie aujourd'hui, mais la réalité du changement climatique présente de nouveaux défis.

Pour relever ces défis, le gouvernement a publié, en janvier 2009, sa Stratégie énergétique 2009. Cette nouvelle stratégie orientera les décisions prises en Nouvelle-Écosse en matière de politique énergétique et aidera le gouvernement à réaliser les buts relatifs à l'énergie fixés dans la LEPD.

### ÉNERGIES RENOUVELABLES

En Nouvelle-Écosse, la production d'électricité contribue à près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre. Cela signifie que la réduction des émissions dans la province dépendra en grande partie de changements dans le secteur de l'énergie, de même que des pratiques d'efficacité énergétique et de conservation de l'énergie adoptées par l'ensemble des Néo-Écossais.

La LEPD renferme l'engagement suivant :

*dix-huit et demi pour cent du total des besoins énergétiques de la province seront couverts par des sources d'énergie renouvelables d'ici à 2013*

Avant 2001, environ 8,5 pour cent de l'électricité de la Nouvelle-Écosse était produite à partir de sources énergétiques renouvelables. En février 2007, le gouvernement a adopté un règlement uniforme sur l'énergie renouvelable, intitulé Renewable Energy Standard Regulations. Ce règlement exige que, d'ici à 2013, une tranche additionnelle de 10 pour cent de l'approvisionnement en électricité vienne des installations de production d'énergie renouvelable construites en Nouvelle-Écosse après 2001 (soit 5 pour cent de plus d'ici à 2010 et un autre 5 pour cent d'ici à 2013). Ceci inclut les sources d'énergie hydraulique, éolienne, solaire, marémotrice et biomassique. La Stratégie énergétique 2009 établit qu'au moins 25 pour cent, et possiblement jusqu'à 40 pour cent, de l'électricité produite en Nouvelle-Écosse viendra de sources énergétiques renouvelables d'ici à 2020.



### Le fonds ecoNova Scotia pour la qualité de l'air et le changement climatique

Anciennement appelé ecoFiducie, le fonds ecoNova Scotia pour la qualité de l'air et le changement climatique vise à financer des projets et des programmes admissibles conçus en vue de réduire les émissions nocives ou d'augmenter l'efficacité énergétique. Le fonds s'élève à 42,5 millions de dollars provenant du gouvernement du Canada et est géré par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Dans le premier rapport annuel du fonds, les principales réalisations suivantes ont été soulignées :

43 projets appuyés; 15,5 millions de dollars engagés; 54 millions de dollars en coûts de projets égalés; réductions prévues des émissions de gaz à effet de serre de 161 000 tonnes la première année; réductions prévues des polluants atmosphériques de 601 571 kg par année.

Cela équivaut à un retrait de 29 272 voitures de la circulation.

Pour de plus amples renseignements sur ecoNova Scotia, veuillez visiter le site [www.gov.ns.ca/econovascotia](http://www.gov.ns.ca/econovascotia)

---

L'entreprise Nova Scotia Power Inc. (NSPI) a ajouté 60 mégawatts (MW) à sa capacité énergétique renouvelable depuis 2001 et a récemment conclu des conventions d'achat d'énergie à long terme avec des développeurs d'énergie éolienne, pour une puissance éolienne additionnelle de l'ordre de 245 MW.

Bien que les conditions du marché de crédit financier causent des difficultés à certains producteurs d'électricité, NSPI a signé des ententes d'achat d'énergie renouvelable plus que suffisantes pour atteindre l'objectif gouvernemental de 2010. Le gouvernement surveille les développements dans ce secteur et explore des options propres à faire avancer ces projets.

Le gouvernement poursuit également ses recherches sur les sources d'énergie de remplacement, y compris sa recherche environnementale et technique associée au projet-pilote d'énergie marémotrice dans la baie de Fundy.

## **EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Selon les estimations actuelles, le chauffage et la climatisation des maisons sont responsables en Nouvelle-Écosse de 5,1 pour cent des émissions de gaz à effet de serre, tandis que le chauffage et la climatisation des commerces comptent pour un autre 9,2 pour cent, totalisant 14,3 pour cent des émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs suivants de la LEPD portaient à l'origine sur la réduction des émissions provenant de sources résidentielles :

*toutes les demeures résidentielles construites dans la province qui relèvent de la section 9 du Code national du bâtiment du Canada devront afficher leur note ÉnerGuide d'ici à 2008;*

*après le 1er janvier 2011, toutes les demeures résidentielles construites dans la province devront avoir une note ÉnerGuide de 80 ou respecter les mesures de conservation de l'énergie adoptées dans les règlements du code du bâtiment de la Nouvelle-Écosse en vertu de la loi sur le code du bâtiment.*

Au cours de la dernière année, Conservation Nouvelle-Écosse et le ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre de la Nouvelle-Écosse ont collaboré avec l'industrie du bâtiment afin de mettre ces buts en pratique. Après avoir procédé à des consultations au cours de 2008, le gouvernement et l'industrie du bâtiment ont élaboré un plan de mise en œuvre, lequel aura pour effet de presque tripler la portée initiale des objectifs de la LEPD, et ils ont de plus établi des normes d'efficacité énergétique pour les nouvelles maisons au moins un an d'avance.

L'intention initiale était d'adopter une approche progressive pour favoriser la construction de nouvelles maisons plus éconergétiques en Nouvelle-Écosse. L'affichage de l'étiquette ÉnerGuide devait servir d'outil d'éducation pour l'industrie du bâtiment entre le 31 décembre 2008 et le 1er janvier 2011, date à laquelle cette exigence aurait été remplacée par une norme plus stricte de conformité à un niveau d'efficacité précis.

Dans le cadre du nouveau plan de mise en œuvre, le gouvernement n'exigera pas l'affichage de l'étiquette, mais encouragera plutôt son usage volontaire en tant qu'outil pour éduquer les propriétaires de maisons. L'industrie du bâtiment, représentée par le Nova Scotia Building Advisory Committee, a participé au processus de rédaction de changements à la loi sur le code du bâtiment (Building Code Act), lesquels couvrent les normes d'efficacité énergétiques pour la construction de nouvelles maisons comme pour la rénovation de maisons existantes, de même que pour les bâtiments commerciaux de moins de 600 mètres carrés. Ces changements seront en place un an à l'avance.

---

Pour se conformer aux nouveaux objectifs d'efficacité énergétique, les constructeurs pourront choisir entre les options « selon le rendement » et « normative ». En vertu de l'option selon le rendement, la nouvelle maison doit atteindre une cote ÉnerGuide minimum de 80, soit le rendement énergétique équivalent à une maison R-2000. Selon l'option normative, les constructeurs utiliseront des matériaux et des techniques spécifiés dans le code du bâtiment, lesquels sont équivalents à la cote ÉnerGuide de 80. L'application des normes sera surveillée par des inspecteurs municipaux en bâtiment. Ces normes viseront également les ajouts et les rénovations.

En 2011, des normes comportant un objectif semblable viseront les grands édifices commerciaux, un secteur non couvert dans la LEPD. L'effet cumulatif de ces améliorations est d'élargir la portée de l'objectif initial de la LEPD, pour passer de 5,1 pour cent de réductions des gaz à effet de serre à 14,3 pour cent.

## La qualité de l'air

La plupart des polluants atmosphériques générés en Nouvelle-Écosse résultent de la combustion de combustibles fossiles pour la production d'électricité et pour les transports, ainsi que des processus industriels et de la combustion résidentielle de bois. Ces polluants sont également transportés par les vents dominants en provenance d'autres provinces et d'autres pays. Mêlés à l'eau et à l'air, ces polluants sont à l'origine des pluies acides et du smog. Le smog peut provoquer des problèmes respiratoires et cardiovasculaires chez les humains.

La Nouvelle-Écosse collabore avec des partenaires pancanadiens et avec les états du nord-est des États-Unis afin d'aider à réduire les émissions industrielles. Il incombe aux industries de réduire leurs propres émissions, mais notre gouvernement fixe les objectifs et exerce un contrôle afin de s'assurer que les membres des industries respectent ces objectifs.

Nous nous sommes engagés, dans la LEPD, à améliorer la qualité de l'air :

*les émissions d'oxydes d'azote diminueront de 20 pour cent d'ici à 2009 par rapport au niveau de 2000;*

*les émissions de dioxyde de soufre diminueront de 50 pour cent d'ici à 2010 par rapport aux sources qui existaient en 2001;*

*les émissions de mercure diminueront de 70 pour cent d'ici à 2010 par rapport aux niveaux d'avant 2001;*

*la province respectera la norme pancanadienne établie par le Conseil canadien des ministres de l'environnement pour les particules fines en suspension dans l'air d'ici à 2010;*

*la province respectera la norme pancanadienne établie par le Conseil canadien des ministres de l'environnement pour les taux d'ozone au niveau du sol d'ici à 2010.*

---

L'industrie est en voie d'atteindre tous les objectifs relatifs à la qualité de l'air. Cependant, il importe de noter qu'aucun de ces objectifs n'est considéré comme étant une fin en soi. Le Plan d'action sur le changement climatique (PACC), publié en janvier 2009, souligne que des réductions supplémentaires seront exigées.

### **OXYDES D'AZOTE (NO<sub>x</sub>)**

L'objectif concernant les oxydes d'azote a d'abord été fixé dans des modifications apportées en 2005 aux règlements sur la qualité de l'air (Air Quality Regulations) en Nouvelle-Écosse. Cet objectif vise NSPI, qui ne peut dépasser 21 365 tonnes d'oxydes d'azote par an dans ses émissions depuis janvier 2009. NSPI a pour responsabilité de se procurer les technologies nécessaires pour respecter cette limite, qu'elle est en voie d'atteindre. Dans le PACC, le gouvernement s'est engagé à fixer de nouvelles limites plus contraignantes pour les émissions d'oxydes d'azote de NSPI pour 2015 et 2020. Un document de travail récemment publié propose d'imposer des réductions cumulatives de 44 pour cent d'ici à 2020.

### **DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)**

L'objectif de réduction du SO<sub>2</sub> a également été défini dans les modifications apportées aux règlements sur la qualité de l'air en 2005. Cet objectif vise NSPI et environ 20 autres installations dont les émissions de SO<sub>2</sub> dépassent 90 tonnes par année. D'ici 2010, NSPI doit réduire ses émissions de 50 pour cent, tandis que les autres organismes doivent réduire leurs émissions de 25 pour cent, en vue d'atteindre l'objectif global du gouvernement. Ce dernier est en train de revoir les plans d'action qui permettront à ces sociétés d'atteindre ces objectifs. De plus, le gouvernement s'est engagé, dans le PACC, à fixer de nouvelles limites plus contraignantes pour les émissions de dioxyde de soufre de NSPI pour 2015 et 2020. Un document de travail récemment publié propose d'imposer des réductions cumulatives de 75 pour cent d'ici à 2020.

### **MERCURE (Hg)**

Les modifications apportées aux règlements sur la qualité de l'air en 2005 fixaient également une limite de 168 kg par an pour les émissions de mercure de NSPI, à partir du 1er mars 2005. La société a atteint l'objectif en 2005 et affichait même, cette année-là, des émissions de mercure nettement inférieures à la limite. En 2006, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a fixé une norme pancanadienne pour les émissions de mercure, ce qui s'est traduit pour NSPI par une limite de 65 kg d'ici à 2010. Il s'agit d'une réduction d'environ 70 pour cent des émissions de mercure de NSPI par rapport aux niveaux d'avant 2001.

### **OZONE ET PARTICULES EN SUSPENSION**

Les normes pancanadiennes (NPC) pour l'ozone et les particules en suspension fixent un objectif de qualité de l'air ambiant pour les centres urbains de plus de 100 000 habitants. En Nouvelle-Écosse, ceci concerne les villes d'Halifax et de Sydney. Les NPC exigent également la mise en application de principes d'« amélioration continue » et de « maintien



#### **Cote air santé**

Un nouvel outil visant à offrir aux Néo-Écossais des renseignements à jour sur la qualité de l'air dans leur communauté a été lancé par les ministères de l'Environnement et de la Promotion et de la Protection de la santé, dans le cadre de la Journée de l'air pur, tenue en juin 2009. La Cote air santé donne de l'information sur la qualité de l'air local et sur les risques pour la santé, sur une base horaire. La cote indique aux Néo-Écossais les périodes où les risques pour la santé sont faibles et où ils peuvent s'adonner à des activités en plein air en toute quiétude, ce qui est le cas la plupart du temps en Nouvelle-Écosse. La cote est offerte à Kentville, Halifax, Greenwood et Sydney. Pictou et Port Hawkesbury seront ajoutés au programme dans les mois à venir.

Pour des renseignements sur la qualité de l'air en Nouvelle-Écosse, veuillez visiter le site [www.airhealth.ca](http://www.airhealth.ca)

---

de la propreté », dans toutes les régions, mêmes celles qui ne sont pas des régions métropolitaines de recensement (RMR) de plus 100 000 habitants. Enfin, les NPC imposent que le gouvernement élabore un plan de mise en œuvre qui montre ce qui sera fait pour respecter les limites relatives à l’ozone et aux particules en suspension. Dans le PACC, le gouvernement s’est engagé à présenter ce plan d’ici la fin de 2009.

Le gouvernement a procédé à des mises à niveau de ses technologies de surveillance pour assurer la conformité avec les NPC, lorsque celles-ci prendront effet en 2010. Par exemple, de nouveaux instruments de surveillance des taux d’ozone au niveau du sol ont été installés à divers endroits dans la province, notamment Dartmouth, Halifax, Aylesford et Pictou. Les mesures observées jusqu’à maintenant démontrent que les taux d’ozone au niveau du sol répondent actuellement à la norme aux deux RMR de la Nouvelle-Écosse, et le gouvernement prévoit être en mesure de démontrer que la NPC est respectée, lorsqu’elle prendra effet en 2010.

Des améliorations importantes ont également été apportées au réseau de surveillance des particules fines en suspension dans l’air. De nouveaux instruments de mesure ont été installés aux divers sites mentionnés au paragraphe précédent, et le niveau de précision requis pour la mesure des particules fines est maintenant atteint au sein de la MRH. Nous prévoyons disposer de données complètes pour démontrer que la NPC est atteinte à Sydney, lorsqu’elle prendra effet en 2010.



## MESURER LES PROGRÈS ÉCONOMIQUES

En plus de ses 21 buts environnementaux spécifiques, la LEPD a deux buts généraux :

*L'objectif gouvernemental à long terme sur les plans environnemental et économique est d'allier le respect de l'environnement et la prospérité économique et, pour cela :*

- a) d'être un chef de file international en créant un des environnements les plus propres et les plus viables au monde d'ici 2020;*
- b) d'assurer la pérennité de tous les secteurs de l'économie, grâce à la stratégie de développement économique du gouvernement intitulée « Possibilités pour une prospérité durable », et de fixer des objectifs clairs sur le plan environnemental, tout en améliorant le rendement économique de la province, pour atteindre un niveau égal ou supérieur à la moyenne canadienne d'ici à 2020.*

Le gouvernement s'emploie à élaborer une série d'indicateurs et de mesures connexes qui permettront d'évaluer la performance économique de la Nouvelle-Écosse. Chacun de ces indicateurs et mesures répondra au moins aux critères suivants :

- contenir des données valides et fiables;
- répondre à une logique grand public;
- être facilement disponible et mis à jour périodiquement;
- se comparer facilement au Canada et aux autres provinces;
- pouvoir montrer des tendances à long terme.

L'indicateur économique le plus connu est le produit intérieur brut (PIB), lequel mesure la production de biens et services d'une économie donnée. Cependant, de nombreuses régions reconnaissent que, bien que le PIB soit important, il n'est qu'un des indicateurs de la santé d'une économie. Cela s'explique par le fait qu'une économie saine doit procurer aux citoyens la sécurité économique et un environnement sain, et favoriser le mieux-être de la société. Et cela doit se faire sans compromettre la qualité de vie des générations futures – qui est l'essence même de la durabilité. Les données statistiques ne tiennent pas compte de la durabilité.

Prenons nos forêts pour illustrer cette lacune. Par exemple, si le propriétaire d'une terre à bois décidait d'abattre tous ses arbres et de les vendre, le PIB provincial afficherait une hausse, mais il ne montrerait pas que la terre à bois a été épuisée et qu'elle cessera d'être une ressource productive. On pourrait dire qu'il s'agit d'un cas extrême, mais en fait, ce scénario se rapproche assez de ce qui s'est produit avec l'effondrement de la pêche à la morue dans l'Atlantique Nord.

Il ne suffit pas d'une simple mesure pour bien comprendre nos progrès et nos lacunes en ce sens. En effet, il nous faut également savoir si nos ressources peuvent survivre à notre production. En affaires, on parle de gérer son capital – le protéger et y investir pour faire en sorte qu'il puisse continuer à générer du revenu.

Les propriétaires de maison comprennent bien cela. Nos maisons sont des valeurs en capital qui nous protègent des éléments et rendent possible plein de bonnes choses – mais seulement si nous les maintenons en bon état. Bien sûr, nous pouvons épargner de l'argent en négligeant de les entretenir, mais cette approche n'est pas durable, car la maison

---

finira tôt ou tard par ne plus pouvoir nous tenir au chaud et au sec. En d'autres mots, nous avons dilapidé notre capital.

Mais il existe plus d'un type de capital, et chacun d'eux, comme les forêts et la pêche, doit être prudemment géré.

En 2006, la stratégie de croissance économique du gouvernement, Possibilités pour une prospérité durable (PPD), incorporait l'approche des « cinq capitaux ». Elle déterminait le capital financier, le capital matériel, le capital naturel, le capital humain et le capital social comme le fondement de la prospérité en Nouvelle-Écosse. L'objectif du gouvernement est de maintenir ces capitaux en santé, afin qu'il puisse continuer à nous être profitables.

Il sera plus facile de comprendre les autres capitaux si nous étendons l'analogie de la maison à un foyer. La maison elle-même peut être achetée pour « créer du capital », mais un foyer dépend également de quatre autres types de capitaux : capital humain, p.ex., les compétences dont ont besoin les membres pour gérer le foyer; capital social, p.ex., la volonté des voisins d'aider en cas de crise; capital naturel, p.ex., un puits fiable pour s'approvisionner en eau potable, et capital financier, p.ex., l'argent pour nourrir et chauffer tous les membres et pour investir dans leur avenir.

L'application de ces principes à l'ensemble de la Nouvelle-Écosse révèle de nombreux facteurs qui pourraient être considérés dans l'évaluation du rendement économique de notre province.

Il est important de noter que cela ne signifie pas qu'il faille faire abstraction du PIB lorsque nous mesurons le rendement de notre économie. Cela signifie plutôt qu'il faut tenir compte à la fois du PIB et des évaluations de la situation des autres aspects de notre économie.

## Les cinq capitaux

Après avoir considéré un certain nombre de modèles, le gouvernement a décidé d'utiliser le concept des cinq capitaux comme cadre de l'évaluation de la performance de notre économie.

Les définitions suivantes des capitaux de la Nouvelle-Écosse sont proposées :

### CAPITAL FINANCIER

Les fonds disponibles pour les investissements des secteurs public et privé dans l'activité commerciale, la recherche et le développement, ainsi que les programmes et services sociaux.

### CAPITAL MATÉRIEL

Les biens matériels manufacturés – équipement, technologie et infrastructure – qui soutiennent des activités économiques et sociales productives. Cela inclut un large éventail d'actifs publics (p. ex., réseaux de transport, installations scolaires) et d'actifs privés (p.ex., usines, logement et infrastructures pour l'énergie et les communications).

### CAPITAL NATUREL

Le milieu naturel, formé de systèmes interactifs et dynamiques d'organismes et d'habitats (air, eau, terre, minéraux) qui dépendent les uns des autres. Les ressources naturelles renouvelables et non-renouvelables sont des composantes du capital naturel qui contribuent à l'activité économique et à notre qualité de vie.



---

## CAPITAL HUMAIN

La capacité des particuliers de participer de façon active et productive dans la société et l'économie. La capacité individuelle inclut la santé, les compétences, le savoir, la créativité, l'éducation, la formation et l'expérience.

## CAPITAL SOCIAL

Les relations et les réseaux qui favorisent le mieux-être individuel et sociétal ainsi que les communautés saines et prospères. Cela comprend une vaste gamme de réseaux de soutien formels et informels, comme les familles, les amis, les communautés, les gouvernements, les institutions, les organismes et les associations.

Des travaux sont en cours pour mesurer la santé des cinq capitaux de la Nouvelle-Écosse. Si vous désirez nous communiquer vos commentaires ou vos suggestions, veuillez visiter le portail Web sur la durabilité de la Nouvelle-Écosse, <http://secondnature.gov.ns.ca/>, et cliquer sur le lien intitulé « Measuring Economic Performance ». Cannot find the link

Le gouvernement élabore actuellement l'ébauche d'une série d'indicateurs qui nous permettront d'évaluer chacun des cinq capitaux en nous basant sur les questions suivantes :

- De quoi disposons-nous?
- Qu'est-ce que cela produit pour nous?
- Est-ce que cela s'avérera durable avec le temps?

Le produit intérieur brut sera l'un de ces indicateurs. Celui-ci peut également être utilisé pour élaborer d'autres indicateurs.

À titre d'exemple, prenons l'indicateur proposé pour le capital matériel, intitulé « Qu'est-ce que cela produit pour nous? » Le graphique de la page suivante illustre quelle forme prendra cet indicateur, mesuré en termes de PIB réel par 1 000 \$ de stock de capital. Le stock de capital correspond aux bâtiments et à l'équipement, notamment les usines, la machinerie, l'équipement et l'infrastructure des télécommunications dans tous les secteurs de notre économie. Quand nous divisons notre PIB par la valeur de ces actifs, nous pouvons avoir une idée de l'utilisation efficace que nous en faisons.

Les biens d'équipement et la main-d'œuvre utilisés de façon productive sont les deux sources les plus importantes du niveau de vie matériel d'une province. Il importe ici d'obtenir un bon rendement des investissements, vu la croissance rapide du nombre de nos retraités. Des écarts minimes de taux de rendement ont un impact significatif sur le revenu de retraite futur.



## Tournée sur l'économie écologique

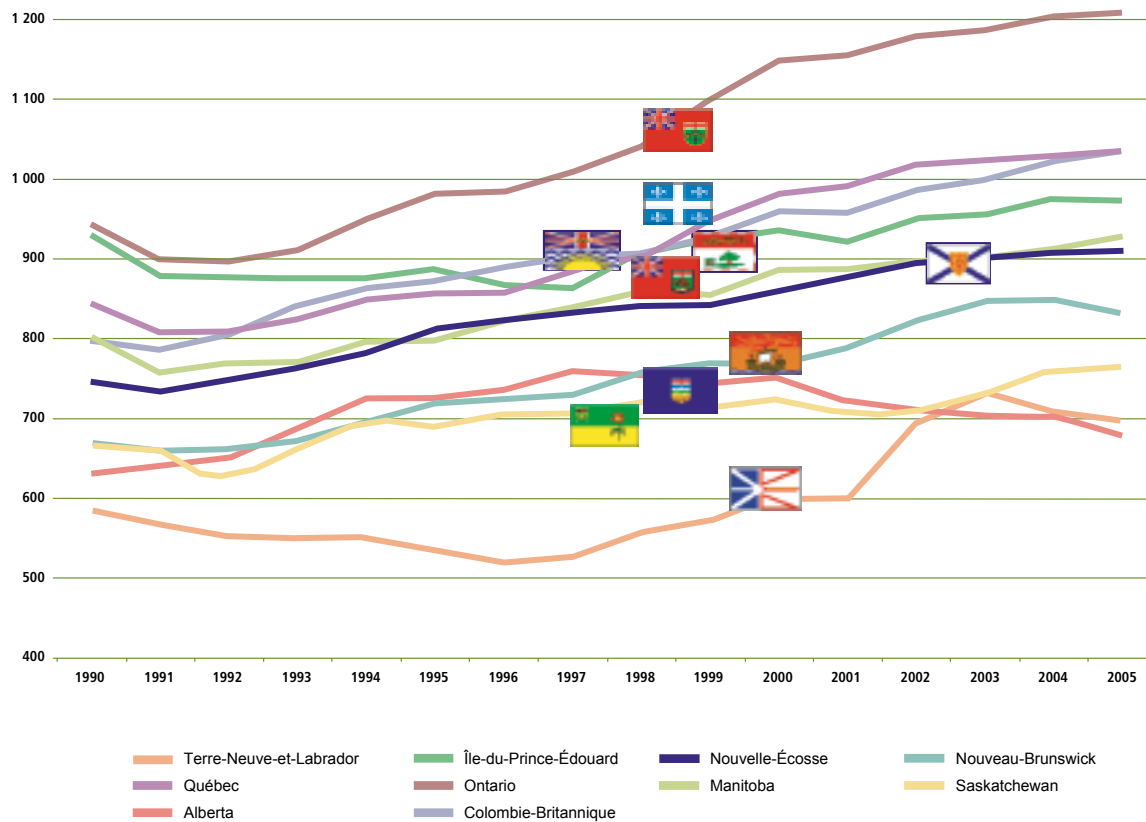
De Yarmouth à Sydney, et un peu partout entre les deux villes, des chefs d'entreprise et des dirigeants communautaires reconnaissent les avantages d'une économie écologique en Nouvelle-Écosse et déploient beaucoup d'efforts pour tirer profit de ces possibilités. Pour la première fois de leur histoire, le ministère de l'Environnement et le ministère du Développement économique se sont alliés ensemble pour visiter dix communautés d'un bout à l'autre de la province, dans le but de promouvoir les avantages de l'économie écologique auprès des chefs d'entreprises et des dirigeants communautaires.

Lorsque la tournée a pris fin à Bridgewater, le 18 septembre dernier, plus de 400 chefs d'entreprise et dirigeants communautaires de partout en Nouvelle-Écosse avaient entendu parler de la vision gouvernementale d'avoir l'un des environnements les plus propres, les plus écologiques et les plus économiquement viables au monde d'ici 2020.

Ce graphique montre que la productivité du capital se situe près de la moyenne canadienne, mais suggère qu'il y a place à l'amélioration.

### EXEMPLE D'INDICATEUR – PRODUCTIVITÉ DU CAPITAL MATÉRIEL

Mesure – PIB réel par 1 000 \$ de stock de capital





## ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

Le portail Web sur la durabilité, intitulé « Second Nature » (<http://secondnature.gov.ns.ca/>) est un des éléments clés de l'effort d'engagement public prévu pour l'année à venir. Ce titre réfère au jour où, dans un avenir assez rapproché, nos activités quotidiennes et nos attentes à ce chapitre refléteront une Nouvelle-Écosse où « vivre durablement » sera devenu une seconde nature. Le portail, qui sera mis à jour périodiquement, renferme des articles et des liens vers toute une gamme de renseignements sur les efforts que nous déployons en vue de réaliser la vision de la LEPD pour 2020. Il y aura un espace où les Néo-Écossais pourront commenter nos progrès et une section réservée aux nouvelles internationales sur les efforts mondiaux pour assurer le développement durable.

### ▶ Campagne de nettoyage

De mars à mai 2009, les Néo-Écossais ont été encouragés à nettoyer les terrains de jeu, les parcs et les cours d'école, dans le cadre de la campagne d'Environnement Nouvelle-Écosse visant à sensibiliser les gens au problème du rejet des déchets dans l'environnement de la province. La campagne « Best Thing You'll Never Do » (La meilleure chose à ne jamais faire) s'adressait à tous les Néo-Écossais et visait à réactualiser le sujet des ordures à la traîne et à encourager les gens à la propreté. L'abandon des détritiques est à la hausse (21 % plus élevé que le taux de 2004) en Nouvelle-Écosse, selon un sondage mené en 2008 par la Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement en Nouvelle-Écosse.

Dans le cadre de cette campagne, les Néo-Écossais ont été incités à signer en ligne, à <http://www.bestthingyoullneverdo.ca/>, l'engagement de ne jamais jeter de déchets dans l'environnement. Jusqu'à maintenant, plus de 2 200 personnes se sont engagées à ne jamais jeter de déchet dans l'environnement en Nouvelle-Écosse.



## DE LA PAROLE AUX GESTES

Des citoyens attentionnés et engagés de partout en Nouvelle-Écosse se soucient quotidiennement de notre environnement et aident notre société à améliorer sa durabilité. Certains ont fait preuve de créativité et d'ingéniosité pour développer des idées d'entreprises écologiques. D'autres utilisent leur influence pour concevoir et promouvoir des structures et des produits qui respectent l'écologie. D'autres encore pensent à long terme et s'engagent dans des causes qui permettront à leur communauté de relever les défis de l'avenir.

### Peindre la ville en vert

Un voyage d'observation à Gussing, en Autriche, en 2005, a convaincu le préfet de la municipalité de Clare de suivre le mouvement de l'énergie renouvelable. Accompagné de 18 hommes et femmes d'affaires, de représentants du gouvernement et du milieu universitaire, Jean Melanson a vu de ses propres yeux l'exemple inspirant et mondialement reconnu de durabilité écologique de cette petite ville.

Cette collectivité agricole, jadis en crise économique et qui s'est prise en main il y a 25 ans, produit maintenant toute l'énergie dont elle a besoin – y compris l'électricité, le chauffage, la climatisation et le carburant – à partir des ressources renouvelables de la région.

Les délégués de Clare ont été tellement impressionnés par leur visite que, de retour au pays, ils ont entrepris un processus à moyen terme d'« écologisation » de l'énergie utilisée dans leur ville de 8 000 habitants. Une des premières étapes a été de mener à bien un audit énergétique de l'ensemble de la communauté. Ils ont ainsi appris qu'ils devaient consommer moins d'énergie et être plus créatifs quant à la provenance de leur énergie. Pour M. Melanson, la communauté voit « quarante millions de dollars s'envoler chaque année en frais énergétiques seulement ».

Vingt-huit projets potentiels de développement des énergies renouvelables ont été déterminés et, de ceux-là, huit étaient financièrement réalisables. Jusqu'ici, un projet est bien démarré. La centrale de chauffage de l'Université Sainte-Anne est en train d'être transformée en système à copeaux de bois, et on prévoit installer une éolienne et des panneaux solaires.

L'énergie renouvelable a été le sujet de conversation dans la ville de Clare depuis au moins trois ans, et l'enthousiasme ne devrait pas s'apaiser de sitôt. Selon M. Melanson, la communauté appuie pleinement ce virage, et il ajoute que les gens sont désireux de voir ces projets avancer et également de réduire leur propre consommation individuelle d'énergie.

### Des Tomates à quelques Kilomètres

L'emballement des prix de l'essence a amené Luke den Haan à chercher des sources d'énergie de remplacement pour son exploitation de serres dans la Vallée de l'Annapolis. Selon M. den Haan, la combustion de biomasse est une technologie éprouvée dont les sources d'approvisionnement sont abondantes au Canada. Ce dernier a réduit ses besoins en mazout de presque 70 pour cent en brûlant des copeaux de bois produits par les résidus de bois des comtés d'Annapolis et de Kings.



Pour M. den Haan, dont le grand-père possédait la première serre commerciale en Nouvelle-Écosse, il s'agit simplement de la première étape d'une plus large vision. « Nous visons l'autosuffisance en tout temps », dit-il. Il est d'avis que la durabilité ne va pas sans profit, car elle permet de couper les coûts et augmente l'efficacité. C'est, selon lui, « une meilleure façon d'être en affaires. »

Considérant le taux alarmant de 97,5 pour cent de la nourriture du Canada Atlantique provenant de l'extérieur de la région, M. den Haan est fier de dire que ses tomates en culture hydroponique, sans pesticide, sont distribuées uniquement dans les Maritimes. « Il est important, dit-il, de réduire le kilomètre-aliment, soit la distance que les aliments parcourent pour arriver dans votre assiette. »

Comme les consommateurs savent de plus en plus comment lire les étiquettes et sont davantage portés à appuyer les entreprises qui protègent l'environnement, cette entreprise rentable qui emploie 60 personnes en pleine saison, ne cesse de voir les clients et les ventes se multiplier. Bien que M. den Hans soit heureux du succès de son entreprise familiale, il croit également qu'il nous faut changer notre définition de rentabilité.

« C'est plus qu'une simple question d'argent, selon M. dan Haan. On parle ici de créer des emplois, mettre de la nourriture sur la table des gens et se soucier de l'environnement et de notre communauté. » Pour lui, cela devrait compter sur l'échelle de la rentabilité.

## Construire futé

John Crace, directeur de la durabilité et associé de l'entreprise haligonienne WHW Architects, sait que les bâtiments ont un rôle majeur à jouer dans l'atténuation du changement climatique. Selon lui, les bâtiments sont des objets volumineux qui durent longtemps et, par conséquent, ont une incidence sur l'avenir. « Nous croyons, dit-il, que la création de bâtiments écologiques peut réellement modifier les choses. »

Au cours de la dernière décennie, cette société d'architecture de 63 ans s'est intéressée de plus en plus à l'architecture durable. Bon nombre de ses créations se sont méritées la désignation LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), ou sont en voie de l'obtenir, et 14 de ses employés sont devenus LEED AP (Professionnel certifié selon la norme LEED).

L'entreprise de Crace a joué un rôle déterminant dans la conception du premier immeuble de la province à obtenir la certification LEED – le centre pour officiers et officiers marinières de la BFC Stadacona. L'immeuble a gagné deux prix prestigieux en architecture, est 28 pour cent plus éconergétique que les normes du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments, et ses déchets de construction ont évité l'enfouissement dans une proportion de 99 pour cent.

Plus récemment, Crace et ses collègues ont contribué au musée des fossiles (Fossil Institute) de Joggins – un centre écologique d'interprétation et de recherche. Les caractéristiques écologiques du bâtiment, incluant une éolienne et des panneaux solaires, n'échappent pas aux regards des visiteurs, dont bon nombre viennent de l'étranger.



Avec beaucoup d'autres bâtiments en chantier, dont des écoles, des établissements de soins prolongés et des centres de mieux-être, M. Crace reconnaît que le développement durable permet de faire de très grosses affaires. « Cela a vraiment été bon pour notre entreprise », dit-il, ajoutant que leur expertise est maintenant exportée outre-mer dans le cadre d'une affectation aux Émirats arabes unis. « Et plus nous en apprenons sur le sujet, plus nous avons de renseignements utiles à donner à nos clients. »

## De la Campagne à la Ville, des Résultats Exquis

Lorsque Sean Gallagher faisait ses études commerciales à l'université, il s'est mis à penser qu'il serait intéressant de combiner sa passion pour la nourriture avec son intérêt pour l'agriculture durable. C'est ainsi qu'est né Terroir Local Source Catering, qui n'a cessé de croître pour inclure, trois ans plus tard, Local Source Market, un restaurant-boutique situé à Halifax qui se spécialise dans les produits et articles locaux.

On y trouve de tout : fruits et légumes de saison, viande fermière, fromages et pain artisanal bio. Les clients peuvent déguster sur place des pâtisseries, des paninis, des soupes et du café organique équitable. « Le public répond très bien, dit M. Gallagher. Rien de tel que le renforcement positif. »

Local Source doit son succès au travail acharné de M. Gallagher, mais également à l'aide qu'il reçoit de personnes qui croient en sa vision d'offrir de délicieux aliments santé, tout en gardant une conscience environnementale. M. Gallagher explique que, dès la première brique du bâtiment, des gens se sont présentés et ont contribué gratuitement de leurs temps, matériaux et talents.

Ce sentiment de solidarité communautaire pour bâtir quelque chose d'unique et de durable est une idée qui est chère au cœur de M. Gallagher. « Tout se tient – manger bien, être écologiquement responsable et soutenir les efforts de la communauté locale, notamment des petites entreprises et des petites fermes. »

L'objectif ultime de M. Gallagher – d'offrir de bons aliments grand public venant d'une production locale et durable – est en train de se réaliser. Ce dernier travaille maintenant auprès de nouveaux fermiers, les encourageant à cultiver un assortiment équilibré de ce que les Canadiens de l'Atlantique ont besoin afin d'assurer un approvisionnement local plus stable et plus diversifié. « Nous nous sommes engagés à aider à soutenir une économie alimentaire locale dynamique et de mettre en relations les citoyens et le milieu rural. »

## Milieu Forestier Écolo

S'il marche dans la forêt, l'humain moyen voit des arbres. Quant à Jim Drescher, il voit un réseau de vie interconnecté formé de dizaine de milliers d'espèces de plantes et d'animaux. C'est ce réseau qu'il veut protéger. « S'il arrive quelque chose à une partie de la forêt, tout le reste en souffre », dit le propriétaire de la ferme Windhorse de New Germany.

Jim et sa femme Margaret font partie de la plus longue expérience en matière de foresterie durable au Canada. Avant eux, la terre qu'il possède a été habitée par quatre générations successives d'une même famille – les

Wentzell qui s'établirent dans la Forêt acadienne du bassin hydrographique de la rivière LaHave en 1840. Les Wentzell ont pratiqué en famille leur philosophie du développement durable des forêts jusqu'en 1990. Le dernier Wentzell de la lignée a alors transmis son savoir et sa terre aux Drescher.

Une partie de la mission de la ferme Windhorse est de sensibiliser les gens à la possibilité d'une société durable dans le contexte de l'aménagement du territoire agricole. En offrant des programmes éducatifs et des occasions de retraite individuelle ou de groupe, les Drescher ont reçu au fil des ans des centaines d'étudiants, de propriétaires de boisés et de forestiers. Ils exploitent également un jardin maraîcher, une pépinière de plantes indigènes et la boutique Eco-Woodshop qui se spécialise en revêtements de sol, bois durs et bois de construction.

Non seulement la ferme Windhorse fait-elle des profits, mais de plus, elle procure des emplois à la communauté locale, tout en faisant preuve de prudence et de retenue quant à l'exploitation. Le boisé a fait l'objet de coupes sélectives tous les ans pendant 169 ans. Durant cette période, environ 7,5 millions de pieds-planche ont été récoltés. M. Drescher est d'avis que « Si ces mêmes 100 acres avaient subi une coupe à blanc en 1840 et aux cinq ans par la suite, la récolte totale aurait été, d'au plus 5,5 millions de pieds, et il n'y aurait plus de bois marchand sur pied aujourd'hui. »

## Investir dans la Communauté

Lorsque le Windsor Curling Club a été détruit par le feu en septembre 2007, ça a été un dur coup pour la communauté. Mais en quelques jours à peine, les membres du club de curling sont passés à l'action. Ils ont formé un comité du bâtiment réunissant dix personnes, présidé par le vice-président du club, M. Bob Langdon.

« Nous savions que nous perdriions des membres si nous ne rebâtissions pas rapidement, dit M. Langdon. À cette fin, deux termes revenaient toujours dans les discussions, et c'était « pas de superflu » et « abordable ». Mais il a suffi d'un peu de recherche sur les impacts énergétiques et environnementaux pour que d'autres idées se mettent à bouillonner. « Nos membres ont dit très clairement qu'ils voulaient un bâtiment qui durerait longtemps, serait éconergétique et ne contribuerait pas à augmenter les émissions de gaz à effet de serre. »

Une fois rebâti, le Windsor Curling Club a rouvert ses portes au public en automne 2008. Le bâtiment a coûté 2,1 millions et incorpore un grand nombre de technologies et d'aspects conceptuels éconergétiques. Il comporte une structure de béton mise en place par relèvement et est doté d'une réserve thermique qui empêchera la glace de fondre pendant plusieurs jours si l'électricité vient à manquer. Une autre innovation, la chaleur utilisée pour fabriquer la glace est captée, plutôt que d'être expulsée dans l'atmosphère, puis est pompée dans la partie sociale du club via un plancher chauffant. De plus, des ampoules, des dispositifs d'éclairage et des détecteurs de mouvement éconergétiques ont été installés dans tout le bâtiment.

« Nous sommes fiers de dire que nous avons obtenu un bâtiment très éconergétique, » dit M. Langdon, qui ajoute que les fonds gouvernementaux, provenant en partie du Fonds ecoNova Scotia pour la qualité de l'air et le changement climatique, ont aidé à la construction. « Les membres de la communauté l'adorent. C'est quelque chose dont ils peuvent être fiers. »



## Prise de Conscience Informatique

Les centres de données traditionnels, qui hébergent d'importantes données commerciales et institutionnelles sur des serveurs informatiques, sont très énergivores. En effet, tout équipement qui fonctionne sans relâche dans des locaux climatisés occasionne d'énormes factures d'énergie.

D'où l'idée d'un centre de données « vert » et l'entrée en scène du National Consulting Service (NCS) Network, une entreprise de TI ayant un bureau ici même en Nouvelle-Écosse. Le NCS a fondé, en 2006, une entité distincte appelée Green Data Centre et il est en train de construire la structure physique du centre, dont l'ouverture se fera à Truro vers la fin de 2009. L'édifice lui-même sera certifié LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), tandis que le centre sera l'un des premiers du genre au pays et figurera parmi le très petit nombre existant à l'échelle mondiale.

Selon Emerich R. Winkler Jr., dirigeant principal de la technologie du Green Data Centre, le besoin d'une solution de rechange à votre centre informatique moyen comporte deux volets. L'écologisation offre aux entreprises une occasion de faire des économies, tout en profitant à l'environnement. « De plus en plus d'entreprises examinent les possibilités de modifier leurs politiques et de devenir plus éconergétiques et socialement responsables », ajoute-il.

Selon M. Winkler, ce changement s'impose au plus tôt. Les centres de données actuels, surtout ceux des États-Unis, utilisent tellement d'énergie qu'ils causent couramment des pannes d'électricités dans les quartiers qui les entourent.

Selon lui, la combinaison de composantes environnementales du Green Data Centre, notamment des serveurs à haute densité et des ordinateurs de bureaux écologiques, entraîne une diminution de consommation d'électricité de 40 pour cent. « Ces économies d'électricité se traduisent directement en économies pour nos clients », dit-il.

## Un p'tit Café qui Réveille les Consciences

Souhaitant amener le café équitable à Truro, Ray Merriam a fini par lancer sa propre affaire. Le Fair Trade Community Café est devenu l'endroit le plus couru de Truro, où les gens peuvent siroter de bons lattés sans culpabiliser quant à la provenance de leur dose de caféine. Le café fraîchement moulu du Fair Trade Café est organique, équitable et produit localement par l'entreprise néo-écossaise « Just Us », première brûlerie équitable du Canada.

« Le public est débordant d'enthousiasme pour ce que nous faisons. Ce sont des gens avec une conscience sociale très aiguë, qui se soucient de la façon dont les agriculteurs des autres parties du monde sont traités. » Trois nouveaux cafés ont récemment été ouverts à Bible Hill, New Glasgow, et un deuxième vient d'ouvrir à Truro. Parmi ses plans à long terme, M. Merriam projette de concéder des franchises du Fair Trade Café partout au Canada Atlantique.

Chaque établissement favorise la nourriture maison, les événements communautaires et l'engagement envers les pratiques écologiques dans le bâtiment. Cela signifie que M. Merriam et son équipe de construction ont utilisé 98 pour cent de matériaux préexistants et recyclés pour l'équipement de cuisine, le dispositif d'éclairage, l'ameublement et même la peinture des murs! Des milliers de livres de déchets ont ainsi évité l'enfouissement, et ce souci de l'environnement a incité les clients de Ray Merriam à proposer, à deux reprises, le Fair Trade Café pour des prix environnementaux décernés par l'organisme provincial Resource Recovery Fund Board (RRFB).



Loin de se reposer sur ses lauriers, M. Merriam prépare le terrain pour « verdier » encore davantage son entreprise. Il cherche des moyens d'atteindre une meilleure efficacité énergétique, se renseigne sur les produits de nettoyage écologiques et les techniques de réduction des déchets. Il veut également trouver un moyen de faire fonctionner sa fourgonnette au diesel avec de l'huile végétale usagée.

## Transport Durable

Un nouveau venu vient de rejoindre la scène du transport dans la Municipalité régionale de Halifax – et offre une solution de rechange écologique. Selon Pam Cooley, copropriétaire de l'entreprise : « Les Haligoniens et les Néo-Écossais devraient saisir cette chance de réduire leur dépendance aux véhicules privés. C'est une bonne façon de répondre aux préoccupations généralisées concernant le changement climatique. »

L'entreprise a démarré avec une flotte de neuf véhicules écologiques. Ses copropriétaires, Pam Cooley et Peter Zimmer, ont une vision de ce que l'autopartage peut apporter à la MRH. « Notre idée n'est pas nouvelle, dit Mme Cooley. Le concept fonctionne très bien dans bon nombre d'autres régions d'Amérique du Nord et du monde. » Elle cite Vancouver, où il y a des voitures dans chaque coin de la ville, et Philadelphie où l'autopartage rallie plus de 55 000 participants. Au Canada seulement, plus de 40 000 personnes s'adonnent à l'autopartage.

« Notre but est d'offrir un véhicule CarShareHFX à cinq minutes de marche et partout dans la ville et près des terminus d'autobus de Metro Transit », dit Mme Cooley. En plus des avantages écologiques évidents, incluant la réduction du bruit et de la pollution atmosphérique, l'autopartage offre, selon elle, de nombreux avantages de tranquillité d'esprit. Ainsi, les membres n'ont pas à se soucier des paiements sur la voiture, de l'entretien récurrent ou des interdictions de stationner, et les coûts de l'essence et des assurances sont compris dans leurs frais mensuels. Il leur suffit de réserver une voiture en ligne, de trouver le véhicule CarShare le plus proche, d'utiliser une clé électronique et de démarrer!

« Nous croyons que l'autopartage est crucial pour la santé à long terme de notre milieu urbain et de notre économie, dit Mme Cooley. Nous voulons aider les gens à conserver leur mobilité et à contribuer à notre économie et désirons, par la même occasion, aider à préserver l'environnement. »



## La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement en N.-É.

Depuis 1989, la Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement en Nouvelle-Écosse (BJCENÉ) aide les jeunes Néo-Écossais à devenir de bons gérants de l'environnement. La BJCENÉ assure le fonctionnement de projets coordonnés par Environnement Nouvelle-Écosse et ses partenaires communautaires. Le programme emploie des jeunes provenant des milieux ruraux et urbains de la région et les jumelle à des groupes communautaires concernés, afin qu'ils travaillent dans le cadre de projets écologiques. Les jeunes gens acquièrent ainsi des compétences d'emploi qui leur serviront à mener une carrière dans n'importe lequel domaine. Les jeunes membres de la brigade travaillent au sein de nombreux projets écologiques, y compris la gestion des déchets, la qualité de l'air, le transport durable, la qualité de l'eau, ainsi que la conservation et l'efficacité énergétique. Cet été, Environnement Nouvelle-Écosse est heureux de célébrer le vingtième anniversaire du programme.





## CONCLUSION – ALLER JUSQU’AU BOUT

---

Les objectifs et les échéanciers proposés par la LEPD sont ambitieux. Nous avons déjà pu constater que, même un plan bien conçu peut être retardé par des difficultés de parcours. Nous ne devons jamais oublier toutefois que nous sommes sur la bonne voie et que notre action sert à modifier la façon dont les sociétés du XXI<sup>e</sup> siècle doivent fonctionner si elles veulent survivre.

Un des changements les plus importants dans la perception du public a été le renversement de l’idée largement répandue que la protection de l’environnement nuit aux affaires et à l’économie. L’appui populaire aux entreprises éthiques soucieuses de l’environnement est de plus en plus important. Les gens donnent leurs dollars aux entreprises qui partagent leurs valeurs, ce qui entraîne l’expansion rentable des entreprises écologiques. Aujourd’hui plus que jamais, il est clair que la voie de l’avenir repose sur la croissance économique durable.

Mais le gouvernement n’agit pas seul. Il lui est impossible de tout faire par lui-même. Le gouvernement a besoin de travailler étroitement avec les citoyens, le milieu des affaires et le secteur industriel pour atteindre ces objectifs. Dans le contexte actuel d’instabilité économique, il est plus important que jamais d’unir nos efforts afin d’assurer la santé à long terme de notre population, de notre territoire et de notre économie.

Au sein du gouvernement, le forum des sous-ministres sur la compétitivité durable (Deputy Ministers Forum on Sustainable Competitiveness), de concert avec les ministères qu’il représente, est chargé de faire progresser chacun des 21 buts de la LEPD. Ce groupe de seize sous-ministres, coprésidé par les sous-ministres de l’Environnement et du Développement économique et rural, se réunit périodiquement pour orienter et coordonner la mise en œuvre. Le forum conseille également le cabinet sur les mesures spécifiques à prendre pour aider à respecter les engagements décrits dans la loi.

À l’extérieur du gouvernement, la Table ronde sur l’environnement et la prospérité durable est chargée de conseiller le ministre de l’Environnement quant aux progrès annuels et de coordonner un examen public complet de la loi tous les cinq ans. Ce groupe externe, formé de représentants des milieux des affaires et universitaire et des organismes non gouvernementaux, concentre ses efforts sur les priorités suivantes : Fonds en fiducie pour l’environnement, mesure des progrès économiques et engagement public.

Toutefois, l’agent de changement le plus important, c’est de loin vous-même, la personne qui lit ce rapport. C’est vous qui décidez d’éteindre les lumières et de baisser le thermostat dans votre maison; c’est vous qui décidez de ne pas faire tourner le moteur de votre voiture en attendant votre enfant à la sortie de l’école; et c’est vous qui décidez de l’entreprise durable à démarrer ou des entreprises que vous encouragerez avec vos dollars durement gagnés. Collectivement, et comme le disait Gandhi, « nous devons devenir le changement que nous désirons voir dans le monde ».



